

## Atteinte à la vie privee par site internet

## Par catheo, le 08/01/2009 à 13:25

bonjour,

depuis 4 mois environ, un film à caractère sexuel (entre deux individus meconnus) a été déposé sur le net avec mon prenom et mes coordonnées telephoniques en titre, afin que les "surfeurs" puissent me contacter.

j'ai reçu à ce jour un certain nombre d'appels ou de sms qui se poursuivernt encore aujourd'hui. c'est lassant comme vous pouvez le comprendre.

je soupçonne un ex ami d'avoir eu la "delicatesse" du geste, ai depose une première plainte contre X en octobre 2008.

pas de suite à ce jour.

un second rdv est prevu prochainement avec le commissariat de police pour completer cette plainte.

quel conseil me donneriez vous pour tenter de remonter jusqu'à la source presumée? dois je egalement orienter ma plainte vers le site hebergeur?

de quels moyens dispose la police française pour prouver le delit et faire appliquer la loi ad hoc?

merci de votre collaboration

cordialement

Catherine